

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

••••

FINANCES

Approbation du compte administratif de la commune – exercice 2025

Le dix-neuf février deux mille vingt-six à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de Saint-Viance, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Maire.

Présents Bernard CONTINSOUZAS, Christophe DELMAS, Sonia CHOUZENOUX Bernard CHARBONNEL, Sandrine GALOPIN, Jean FRANCOIS, Chantal BREUIL, Paulo FERREIRA DE OLIVEIRA, Cécile LOURADOUR, Marie-Aurore LACOTTE, Jean-Baptiste BOSREDON, Marine LAPEYRE, Alain PASSEMIER, Michel OLIVIER, Sofia TUCKER, Joël VANNIEUWENHOVE et Huguette WOZNY.

Absents excusés ayant donné pouvoir Joseph PEIS pouvoir donné à Chantal BREUIL.

Absent Jérôme HEREIL.

Membres	19	Présents	17	Représenté	1
---------	----	----------	----	------------	---

Madame Marie-Aurore LACOTTE a été nommée secrétaire de séance.

Date de la convocation : **12 février 2026.**

Vu les articles L. 2121-14, L. 2121-21 et L. 2121-29 du Code général des collectivités territoriales relatifs à la désignation d'un président autre que le Maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, Vu l'article L. 2121-31 du Code général des collectivités territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que Monsieur Bernard CHARBONNEL a été élu pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif de la Commune,

Considérant que Monsieur Bernard CONTINSOUZAS, Maire, n'a pas pris part au vote du compte administratif de la Commune,

	FONCTIONNEMENT	
	Déficit	Excédent
Résultats reportés 2024	0,00 €	150 000,00 €

	Dépenses	Recettes	Résultats exercice
Opérations de l'exercice	1 421 113,85 €	1 927 463,28 €	506 349,43 €
Totaux	1 421 113,85 €	2 077 463,28 €	

Résultat de clôture 2025	FONCTIONNEMENT	
	Déficit	Excédent
		656 349,43 €



Libellé	INVESTISSEMENT	
	Déficit	Excédent
Résultats reportés 2024		155 723,15 €

	Dépenses	Recettes	Résultats exercice
Opérations de l'exercice	907 887,24 €	784 281,71 €	- 123 605,53 €
Totaux	907 887,24 €	940 004,86 €	

Résultat de clôture 2025	INVESTISSEMENT	
	Déficit	Excédent
		32 117,62 €

Capacité de financement de la section d'investissement	32 117,62 €
Restes à réaliser en dépenses d'investissement	518 371,90 €
Restes à réaliser en recettes d'investissement	116 750,00 €
Besoin de financement après RAR	-401 621,90 €
Rappel résultat de fonctionnement	656 349,43 €
Résultat de clôture avec restes à réaliser	254 727,53 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à **17 voix pour**, décide :

- d'approuver le compte administratif de la Commune pour l'exercice 2025,
- de reconnaître la sincérité des restes à réaliser,
- d'arrêter les résultats définitifs.

*Ainsi fait et délibéré à SAINT-VIANCE, les jour, mois et an que dessus et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.*

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de LIMOGES dans un délai de deux mois à compter de la présente publication au moyen de l'application Télérecours citoyens, accessible sur le site www.telerecours.fr ou par courrier à l'adresse suivante : 2 cours Bugeaud - 87000 LIMOGES.

**Le Président de séance,
Bernard CHARBONNEL**




**Le secrétaire de séance,
Marie-Aurore LACOTTE**


